

COMMUNE DE LAISSEY

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE ROULANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2009

N° 027/2009 Objet : PRESTATIONS COMMUNALES 2009

Par suite d'une convocation en date du 20/03/2009, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 30/03/2009 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MESNIER Dominique, STRAUB Jean-François, LINVAL Gisèle, FAWER Chantal, ARMAND Claude, MAIRE Coralie, MOUSTACHE Alain, LORIN Michelle, VIENNET Pascal, ARMAND Henri, CUENOT Bernard.

Absents :

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Coralie MAIRE qui accepte cette fonction.

Le Maire soumet au Conseil la liste des prestations communales afin de revaloriser ou non les tarifs.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous.

PRESTATIONS COMMUNALES TARIFS A PARTIR DU 30/03/2009	HABITANTS DE LAISSEY	HABITANTS EXTERIEURS
SALLE DES FETES		
➤ LOCATION	Prix qui seront fixés après la	
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	rénovation complète	
SALLE POLYVALENTE		
➤ REPAS	70 €	165 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	35 €	35 €
➤ APERITIF	35 €	80 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	20 €	20 €
CHAPITEAU	50 €	350 €
LE LOT : 1 TABLE + 2 BANCS	12 €	PAS DE LOCATION
CIMETIERE		
➤ CONCESSION TRENTENAIRE	200 €	200 €
➤ CONCESSION COLOMBARIUM	500 €	500 €
ASSAINISSEMENT		
➤ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (HORS RED MODERN° RES)	2,948 € / m3	2,948 € / m3
➤ TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	800 €	800 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Fait à Laissey le : 30/03/2009

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

Le Maire,

Dominique MESNIER